



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
Par M Christophe GERTSCH
Président
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf.102.04 Al/jr

Moudon, le 8 juin 2021

Communication n°49/21 (JPS)

Réponse à la motion des conseillers communaux Michel LOHNER et Colin FAQI « pour une mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site internet de la commune »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité répond à la motion intitulée « pour une mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site internet de la commune » qui a été déposée par les conseillers communaux Michel LOHNER et Colin FAQI à la séance du Conseil communal du 4 mai 2021.

Le 17 mai dernier, MM. Jean-Philippe STECK, municipal et le secrétaire soussigné, ont rencontré les motionnaires pour aborder la problématique et partager le constat émis. A la suite de cette séance, une offre a été demandée au prestataire informatique afin d'adapter la page actuelle du Conseil communal sur le site internet. Le montant de l'offre pour intégrer les demandes formulées dans la motion s'élève à CHF 4'800.— TTC. A noter qu'un abonnement de CHF 215.40 TTC est à payer chaque année. La première année de la redevance annuelle est comprise dans l'offre susmentionnée.

S'agissant du contenu et tenant compte des propositions émises par les motionnaires, il est convenu de créer une nouvelle page sur le site internet de www.moudon.ch avec tous les documents utiles et liés à l'activité du Conseil communal, à savoir :

- La liste des membres du Conseil communal
- La liste des membres du Bureau
- Les ordres du jour des séances, ainsi que les procès-verbaux
- Les préavis municipaux, les rapports de commission (COGEFIN et ad hoc), ainsi que les extraits de décision du Conseil communal
- Les communications de la Municipalité
- Les initiatives déposées par les membres du Conseil (postulat, motion, interpellation), ainsi que les réponses de la Municipalité.

A l'approche d'une nouvelle législature, la Municipalité est d'avis que la mise à disposition des documents sur le site, y compris ceux de la législature 2016-2021, devrait intervenir avant la première séance du Conseil communal de cet automne, soit au plus tard le 30 septembre 2021. Compte tenu de ce nouvel espace numérique qui regroupe tous les documents utiles pour les membres du Conseil communal, qui sera entièrement géré et mis à jour régulièrement par le personnel du greffe municipal, il est prévu de désactiver dans un futur proche l'extranet existant.

Il convient de préciser que le montant de l'offre, précédemment mentionné, n'est pas prévu au budget 2021. Dans le cas où la présente réponse à la motion est acceptée par le Conseil communal,

le compte n° 199.3199.99, fera l'objet d'un dépassement financier de CHF 4'800.-- TTC, sous réserve d'autres frais et imprévus qui pourraient se présenter.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter la motion présentée par Michel LOHNER et Colin FAQI.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu la réponse de la Municipalité relative à la réponse à la motion de MM. Michel LOHNER et Colin FAQI « pour une mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site internet de la commune » ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **De prendre acte de la réponse de la Municipalité et d'accepter la motion « pour une mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site internet de la commune ».**

La Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C. PICO


A. IMERI

